

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

## Compte rendu du conseil municipal du jeudi 5 septembre 2024

**Présents :** Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Loïc DUCROS, André FORGET, Jean-François THIBON, Valentin THIBON.

**Absents excusés :** Véronique BONNAURE, Michel DAYRE, Stéphanie DELEUZE, Julien MAGNIN.

**Absent :** Éric GARREL.

**Pouvoirs :** Alexandra AMIEL (pouvoir de DELEUZE Stéphanie), Loïc DUCROS (pouvoir de Véronique BONNAURE), André FORGET (pouvoir de Michel DAYRE).

**Nomination secrétaire de séance :** Loïc DUCROS

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil :**

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

### 1. Actualité des syndicats

- SEBA, SICTOBA : Pas d'actualité des syndicats depuis le précédent conseil
- CDC/Déchets : Des remarques ont été reçues en mairie concernant l'application des nouveaux tarifs des déchets pour les professionnels, ainsi que l'absence de nettoyage des bacs à ordures ménagères / tri sélectif.  
Concernant ce dernier point, Loïc DUCROS interpellera les services de la communauté de communes
- SDE : l'étude pour le renouvellement des luminaires est en cours
- ADN : le déploiement de la fibre optique progresse normalement :
  - Maisonneuve : mise en service commerciale prévue avant la fin d'année 2024
  - Chandolas : mise en service commerciale prévue début d'année 2025

### 2. Avancement du chantier - Avenant N°2 au marché Ferme Communale

Le bilan provisoire MOINS VALUES / PLUS VALUES qui est présenté fait apparaître à ce jour une économie de 1 126,38 € HT.

L'avenant N°2 qui est soumis au vote du conseil concerne la fermeture des sous-faces des fermettes avec des voliges. Cette solution s'intègre bien dans le projet et elle est aussi la plus économique, permettant de rester dans le cadre financier du marché.

Cette délibération (n° 240905-01) est approuvée à l'unanimité.

### 3. Convention PDIPR Sentiers des Dolmens – Commune de Chandolas

À la suite de la modification de l'itinéraire et au balisage du nouvel itinéraire, certaines parcelles propriété de la Commune de Chandolas sont concernées. Il est donc nécessaire de signer une convention dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette convention devra aussi être signée par le président de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie.

La délibération n° 240905-02 autorisant le maire à signer cette convention est approuvée à l'unanimité.

### 4. Transfert de propriété emprise relais de Télécommunications

Dans le cadre du plan de couverture des zones blanches en téléphonie mobile, et afin de faciliter sa mise en œuvre sur la commune de Chandolas, la Commune a mis à disposition du Département un terrain en vue de l'implantation

d'un relais de télécommunication (Ranc d'Avène), dont la réalisation a été confiée au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche pour le compte du Département de l'Ardèche. À la suite de l'achèvement des travaux, il y a lieu de transférer la propriété de l'emprise de cet équipement au Département de l'Ardèche.

La délibération n° 240905-03 autorisant le maire à signer l'acte régularisant ce transfert de propriété est approuvée à l'unanimité.

## **5. Correspondant défense**

Dans le cadre du renforcement du lien entre la nation et ses forces armées, pour satisfaire aux les circulaires du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 relatives aux correspondants défense, le conseil municipal a procédé à l'unanimité à la nomination de Mathias DALZON en tant que correspondant défense de la commune de CHANDOLAS.

## **6. Renouvellement aide aux enfants scolarisés au RPI (carte transport scolaire)**

Dans le cadre des aides aux familles scolarisées au RPI du Chassezac, afin de ne pas pénaliser les familles de Chandolas qui ont un enfant qui utilise les transports scolaires pour se rendre à Saint-Alban-Auriolles, une aide de 90 euros correspondant au coût de la carte Transport est attribuée.

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 240905-04 adoptée à l'unanimité.

## **7. Renouvellement aide financière licence sportive ou culturelle**

Chaque enfant de la commune, scolarisé à l'école primaire et qui s'inscrit dans une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle, bénéficie d'une aide de 60€, majorée à 80€ si l'enfant est en situation de handicap. Cette disposition aide à payer les frais d'adhésion à l'association, d'inscription, de licence liés à l'activité suivie.

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 240905-05 adoptée à l'unanimité.

## **8. Mise à disposition de matériel à l'association Marché de Chandolas**

Pour aider à l'organisation des marchés, les tables et bancs proposés en location par la Commune aux habitants sont mis à disposition en priorité à l'association les jours de marché, gratuitement comme prévu par le contrat de location dans le cas d'associations communales.

## **9. Travaux Eglises et Cimetières**

Les devis sont présentés au conseil municipal : rénovation des vitraux endommagés, réfection du mur du cimetière.

Concernant l'entretien et rénovation des églises, un recensement des travaux à prévoir sera effectué pour préparer un dossier projet qui permettra de solliciter une aide financière.

Concernant le mur du cimetière de Chandolas, le report en fin d'année de cette opération permettra une meilleure intégration au budget communal.

## **10. Points divers :**

- Actualité Projet « Le Verdal »
- Couverture en téléphonie mobile
- Animaux errants - Stérilisation des chats : à la suite de doléances concernant la prolifération de chats, un débat est ouvert et trois possibilités sont évoquées, pour lesquelles le conseil municipal est consulté :
  - Application simple de la convention SPA : 6 votes
  - Capture et stérilisation des chats selon la « charte SPA » : 6 votes
  - Pas de nouvelles actions : 1 vote

Des renseignements vont être pris afin de préciser les conséquences de chaque option. Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil.

- Exercice PCS : un exercice « inondation » aura lieu le jeudi 12 septembre 2024